



AVANTAGE ET MODALITES DES PRE-INSCRIPTIONS NOUVEAUX ADHERENTS SAISON 2024-2025

- Place réservée dans le cours de votre choix.

Pour cela :

- Remplir une fiche d'inscription en mai ou juin **en spécifiant le code du cours souhaité** ;
- Régler une somme de 100 € à envoyer avec la fiche d'inscription* (par chèque à l'ordre du Judo club de Sceaux). **Cette somme sera encaissée et en aucun cas remboursée, quel que soit le motif du désistement.**

Vous devrez impérativement passer le samedi 7 septembre lors de la fête des associations ou le mercredi 11 septembre aux « Garages » rue des Imbergères entre 17h30 et 19h pour :

- Solder la cotisation ;
- Signer la licence fédérale ;
- Apporter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives (éventuellement en compétition).

Seul un dossier complet vous permettra de commencer les cours la semaine du 16 septembre.

La présence d'une personne ayant autorité parentale (pour les mineurs) est obligatoire pour l'inscription.

Pour information, notre fête de fin de saison aura lieu le 22 juin au Gymnase des Clos Saint Marcel à Sceaux, n'hésitez pas à venir pour la démonstration regroupant l'ensemble des adhérents de 17h à 18h.

Le Président,
Fabrice Ducomte

*Chèque à l'ordre du judo club de sceaux

Adresse où envoyer le dossier :

S. Boesch

12, A2 rue André Theuriet

92340 Bourg la Reine

Siège social : 25 Ter, Avenue des Quatre Chemins - 92330 SCEAUX

Tel : 01 46 61 60 70 GSM : 06 73 51 60 54

DOJO : Gymnase du Centre, 29 rue des Imbergères - 92330 SCEAUX